DETERMINATION DES SITES A INTEGRER AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Diagnostic de territoire

↓

Enjeux : écologique
trames verte et bleue

PHASE 1

Définition de critères :
- valeur patrimoniale
- valeur fonctionnelle

↓

Identification des *EN à protéger

↓

Analyse des outils et des acteurs

↓

Sélection des EN à protéger avec l'outil ENS

PHASE 2

***PPENS existants**

Critères d'analyse :
- intérêt écologique, paysager et géologique
- potentiel de valorisation
- menaces
- opportunités d'acquisition ou de création ENS

Hiérarchisation des EN à protéger et des PPENS existants

⇩

Liste de sites prioritaires à créer et/ou à acquérir

*EN : espace naturel
*PPENS : périmètre de préemption espace naturel sensible

CRITERES D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES AUX COMMUNES

- Niveau d'exigences mis en œuvre par le Département sur ses sites ENS

- Pratiques respectueuses de l'environnement

PHASE 3

Définition de critères écoconditionnés
pour l'attribution d'aides aux communes :

Définition de taux de subvention

- critères d'éligibilités avec taux de subvention de base

- critères facultatifs avec taux de subvention bonifié

⇩

Dispositif d'octroi d'aides financières aux Communes pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion